

Tous les employeurs ont une obligation de sécurité de résultats à l'égard de leurs salariés. Le Dossier Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) permet de répertorier les risques professionnels, notamment sociaux et psychosociaux et les obligations en matière de prévention.

La formation **« ÉLABORER LE DUERP AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE »**

donnera à votre institution les outils pour élaborer ce document obligatoire et assurer son utilisation au quotidien.



Public cible

- Directeurs d'établissement
- Cadres / Cadres de santé
- Responsable des Services Généraux
- Membres de CSSCT / Représentants du personnel



Prérequis

Aucun



Durée : 2 jours

Une journée correspond à 6h de face-à-face pédagogique et 1h de préparation.



Format

En présentiel sur site



Nb participants

12 personnes maximum



Lieu & date

A définir



Méthode pédagogique

- Apports théoriques et méthodologiques
- Travail en groupe



Livrable

Dossier technique



Modalités d'évaluation

Évaluation des apprenants : au cours de la formation, les exercices d'application permettent d'évaluer le niveau d'appropriation de la théorie, ainsi que le degré d'opérationnalité des outils construits.

Évaluation de la formation : questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation. Rappel 3 mois après pour une évaluation à froid.



Accessibilité

Les personnes en situation de handicap qui souhaitent participer à cette formation peuvent bénéficier, si elles le jugent nécessaire, d'adaptations à leur situation (support de présentation par exemple).

Vous pouvez contacter notre référente handicap à l'adresse email : contact@aphilia-ess.org.

Le cabinet réalisera les adaptations possibles.

Pour une formation dispensée dans vos locaux, vous devez vous assurer de leur accessibilité pour les participants. Pour une formation dispensée hors de vos locaux, le cabinet APHILIA s'en assure.



Tarif

3 000 € la formation de 2 jours hors frais de mission du formateur
Financement possible par OPCO (Qualiopi)

Description

La mise en place d'un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est obligatoire pour toutes les structures, et ce document doit être remis à jour chaque année.

En plus de l'obligation vis-à-vis de l'inspection du travail, les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) doivent le présenter lors de leur évaluation, depuis la mise en place du nouveau référentiel d'évaluation par la Haute Autorité de Santé (HAS) en 2022.

Objectifs

- **Comprendre le cadre réglementaire :** maîtriser les obligations légales en matière de sécurité au travail et de prévention ;
- **Identifier et évaluer les risques :** apprendre à repérer les dangers et risques (conflits, agressions, harcèlement, burn out, etc.) et à évaluer leur criticité ;
- **Élaborer le DUERP :** acquérir la méthodologie permettant de formaliser un document adapté à vos spécificités, identifiant les actions préventives à mettre en œuvre ;
- **Impliquer les acteurs internes :** s'approprier les outils pour mobiliser et sensibiliser votre personnel à la prévention des risques.

Répondez à vos obligations légales et réglementaires et aidez vos équipes à élaborer et à s'approprier un DUERP.

Contenu de la formation

Module 1 : cadre juridique du DUERP

- Directive cadre européenne santé sécurité au travail du 12 juin 1989
- Loi du 05/11/2001 sur l'obligation de transcrire les résultats de l'évaluation
- Loi du 02/08/2021 portant réforme sur le DUERP
- Décret du 13/03/2022

Module 2 : méthode d'élaboration et de communication du DUERP

- Les acteurs
- La structuration du document
- La communication et la consultation du document
- La révision du DUERP
- L'archivage du DUERP

Module 3 : concepts de base pour élaborer son DUERP

- Les 9 principes généraux de la prévention
- Définition et périmètre de l'unité de travail
- Identification et recensement des risques
- Analyse du risque
- Conditions d'exposition des salariés aux risques
- Le programme annuel de prévention

Le + APHILIA Conseil :
le DUERP clé en main !

Au-delà de cette formation, le Cabinet APHILIA Conseil peut prendre en charge la rédaction de votre DUERP. Dans le cadre d'une mission de conseil, notre consultant vous accompagnera dans la définition et l'animation de groupes de travail, et proposera à votre comité de pilotage une version rédigée de votre DUERP.

Pour plus d'informations, contactez-nous !